

146122 - Le jugement du fait de donner le nom Awa à une personne de sexe féminin

question

Comment juger le fait de donner le nom Awa à une personne de sexe féminin?

la réponse favorite

Il est bien permis de donner ce nom à une femme. Cela ne représente aucun inconvénient car le choix d'un nom est en principe libre, à condition qu'il ne véhicule pas un sens péjoratif ou déconseillé. Se référer à toutes fins utiles à la réponse donnée à la question n° [7180](#) .

Le nom Awa était connu chez les ancêtres pieux. On connaît par exemple la compagne Awa fille de Yazid fils de Sakan. Elle fit partie des premiers Ansar qui prêtèrent le serment d'allégeance (au Prophète). Elle se convertit avant son mari Qays fils d'al-Khatim » Voir *Ousd al-ghabah* (7/73) Voir également : *al-issabah fii tamiizi Sahaabh* par Ibn Hajdar (7/588)

Allah le sait mieux.